

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE jeudi 29 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à 16h, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 21/06/2017

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 15 Votants : 15</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Laurent COMBEL, Jean Paul EYMARD, Claude GUILLAUME, Philippe LEEUWENBERG, Odile LUQUET, Alain MATHERON, Maurice MOLLARD, Jean Michel REY, Anne ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Gilbert TREMOLET, Eric VANONI, Alain VINCENT.</p> <p><u>Excusés</u> : Isabelle BLAS, Daniel FERNANDEZ, Marylène MOUCHERON, Hervé REYNAUD, Jacques SAUVAN, Dominique YALOPOULOS.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Laurent COMBEL.</p> <p><u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H.</p>
--	--

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du Bureau du 11/05/2017 est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est LCombel.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. DECISIONS

1. Déchets : cession gratuite de parcelles par la Commune de la Motte Chalancon à la Communauté des Communes du Diois.
2. Déchets : convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café Nespresso avec la société SUEZ RV FRANCE.
3. Logement : commission d'attribution des logements.
4. Economie : attribution du marché « animation du cœur de ville de Die ».
5. Economie : demande de subvention pour le projet d'animation du cœur de ville de Die.
6. Marché Public : attribution d'un marché pour services de téléphonie mobile : Fournitures, abonnements et services associés.
7. Personnel : création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant(e) administratif(ve).
8. Personnel : création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission planification.
9. Education : programme de financement « collèges numériques ».
10. Jeunesse : Convention jeunesse CCD-Conseil départemental.
11. Marché public : attribution du marché n°2017-04 pour les carburants et combustibles.
12. Régie publicitaire : validation des conventions de régie publicitaire.

B. INFORMATIONS

13. Temps d'Activités Périscolaires.

Le Président souhaite introduire trois points à l'ordre du jour concernant une convention de financement de la Jeunesse avec le Département et l'attribution du marché de combustible et une convention avec une régie publicitaire. Le Président soumet ces ajouts au vote de l'assemblée. Après accord à l'unanimité, ces points sont ajoutés à l'ordre du jour.

A. DECISIONS

1. Déchets : cession gratuite de parcelles par la Commune de la Motte Chalancon à la Communauté des Communes du Diois.

Le Vice-président en charge des Déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

La déchetterie de la CCD occupe le terrain de la commune de la Motte Chalancon sur les parcelles A260, A261, A262, et A263. Un projet de modernisation de la déchetterie de la Motte Chalancon est en cours.

En application de la délibération cadre C090506-05, du Conseil du 6 mai 2009, la CCD a demandé à la commune de la Motte Chalancon de lui céder ces quatre parcelles à titre gratuit. La commune en est d'accord.

Il vous sera proposé d'accepter la cession à titre gratuit par la commune de la Motte Chalancon du terrain des parcelles A260, A261, A262, et A263 sises sur ladite commune pour une surface totale de 12.362 m².

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la cession à titre gratuit par la commune de la Motte Chalancon du terrain des parcelles A260, A261, A262, et A263 sises sur ladite commune pour une surface totale de 12.362 m²,**
- **autorise le Président à signer les documents afférents à cette cession,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

JMRey demande si la CCD prendra en charge le coût d'électrification des terrains de la déchetterie de Menglon. Selon OTourreng, ce point est à vérifier.

2. Déchets : convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café Nespresso avec la société SUEZ RV FRANCE.

Le Vice-président en charge des Déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

La société Nespresso vient de changer de prestataire pour la collecte de ses capsules usagées. La société SUEZ a remplacé la société COL avec laquelle la CCD avait une convention. Il vous sera proposé d'autoriser le Président à signer une convention de reprise gratuite des capsules de café NESPRESSO dans les 5 déchetteries du Diois avec la société SUEZ RV France.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide la convention de reprise gratuite des capsules de café NESPRESSO avec la société SUEZ RV France,**
- **autorise le Président à la signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

3. Logement : commission d'attribution des logements.

Le Vice-président en charge du logement (Olivier Tourenge) expose :

Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 qui a modifié la composition de la Commission d'Attribution des Logements (CAL) des organismes HLM en ajoutant 2 membres avec voix délibératives : M. le Préfet et le Président des Intercommunalités concernées ou leur représentant,

Considérant que la commission d'attribution des logements se réunit mensuellement et qu'il convient de faciliter son bon fonctionnement, il vous est proposé de délibérer pour autoriser le Responsable du Pôle Aménagement M. ALBERT Pascal à siéger à cette commission en substitution du Président ou du Vice-Président en charge du logement.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise M. Pascal Albert à siéger à cette commission en substitution du Président ou du Vice-président en charge du logement,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Les membres du Bureau reconnaissent la compétence de M. Pascal Albert dans ce domaine pour pouvoir intervenir.

4. Economie : attribution du marché « animation du cœur de ville de Die ».

Le Président expose :

Une consultation a été publiée le 5 mai 2017 pour la passation d'un marché : ACTION DE DYNAMISATION DU CENTRE VILLE DE DIE avec une première tranche ferme et une deuxième tranche conditionnelle. Les critères de jugement des offres sont 40 % pour le prix des prestations, 60 % pour la valeur technique (50 points pour la méthodologie, l'animation proposée et 10 points pour le calendrier). La date de remise des offres était fixée au mercredi 31 mai 2017 à 17h00. Deux candidats ont produit une offre dans les délais. Au regard de l'analyse des offres jointes, il est proposé de retenir l'offre de VILLAGES VIVANTS, 24 avenue Adrien Fayolle 26400 CREST pour un montant de 30.225€ pour la tranche 1 ferme et 30.080€ pour la tranche 2 conditionnelle.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- attribue l'offre à **VILLAGES VIVANTS, 24 avenue Adrien Fayolle 26400 CREST pour un montant de 30.225€ pour la tranche 1 ferme et 30.080€ pour la tranche 2 conditionnelle,**
- **autorise le Président, à le signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

AMatheron estime que cette animation doit être reliée aux rencontres qu'organise la ville avec les commerçants. Il ajoute que la CCD va lancer une étude préalable (réalisée par la CCI et la Chambre des métiers) pour répondre à un appel à projets FISAC. Il estime que les besoins sont importants et divers (loyers commerciaux élevés, accessibilité, approche commerciale,...). GTrémolet informe de la pétition lancée par les commerçants contre le projet de Maison de Santé à Chanqueyras et qui circule actuellement. Il estime que cette dernière est diffamatoire ; elle fait référence à des « tractations financières ou magouilles ». Il a demandé un droit de réponse dans la presse locale. Il ajoute que la ville a acheté la maison Reynaud pour y créer une maison médicale ; les professionnels ont clairement signifié leur désintérêt pour une localisation en centre-ville. Pour AMatheron, cette pétition est révélatrice des inquiétudes croissantes des commerçants. GTrémolet remercie la CCD pour son action. Pour AMatheron, il faut agir pour renforcer la dynamique du commerce de centre-ville et contre sa désertification.

JMRey demande des précisions sur le chiffrage. AMatheron répond que la tranche 1 prévisionnelle est à 30K€. L'autofinancement de la CCD est assuré par la réduction d'autres dépenses sur le service Développement. OFortin ajoute que la tranche 2 sera conditionnée au bilan de la tranche 1.

5. Economie : demande de subvention pour le projet d'animation du cœur de ville de Die.

Le Président expose :

La Communes des Communes du Diois propose de lancer une dynamique en centre-ville de Die afin de le rendre vivant, d'ouvrir des locaux vacants pour installer de nouvelles activités (commerces, services, ou autres...). Les objectifs de cette action sont de valoriser des locaux commerciaux vacants ; développer des activités répondants aux besoins des habitants et permettre la réappropriation de lieux de vie et de rencontres des acteurs du cœur de ville.

Cette animation peut bénéficier de subventions auprès du programme LEADER selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (TTC)	Ressources	Montant
Prestation d'animation, de réalisation d'évènements et d'accompagnement de projet. Tranche 1 (ferme) 2017/ 2018.	30 080 €	Europe – FEADER (programme LEADER Diois)	38595 €
Prestation d'animation de réalisation d'évènements et	30 225 €		

d'accompagnement de projet Tranche 2 (conditionnelle) 2018/ 2019.			
		Autofinancement CCD	21710 €
TOTAL	60305 €	TOTAL	60305 €

Il vous est proposé de valider le plan de financement ci-dessus et d'autoriser le Président à déposer la demande de subvention FEADER.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le plan de financement ci-dessus,
- autorise le Président à signer et déposer la demande de subvention FEADER,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

AMatheron précise que le travail démarrera à l'automne. GTrémolet suggère d'informer les commerçants. Un comité de pilotage sera organisé à l'automne en lien avec le groupe réuni par la commune de Die.

Concernant le programme LEADER, AMatheron précise qu'une communication est prévue dès que la convention sera signée par la Région et que le logiciel de gestion opérationnel. Les premiers dossiers ont déjà été instruits sans cette étape et sont en attente de l'instruction régionale.

6. Marché Public : attribution d'un marché pour services de téléphonie mobile : Fournitures, abonnements et services associés.

Le Président expose :

Une consultation a été publiée le 19/05/2017 pour la passation d'un marché de fournitures courantes et services. Les critères de jugement des offres sont 40% pour le prix des prestations, 30% pour la qualité de l'offre et 30 % pour la couverture réseau. La date de remise des offres était fixée au 12/06/2017 à 17h. Quatre candidats ont produit des offres, reçues dans le délai.

Au regard de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société Euro Information Télécom, pour le montant maximum inscrit au marché pour 4 ans.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- attribue l'offre à la société Euro Information Télécom, pour le montant maximum inscrit au marché (50 000€HT) pour 4 ans,
- autorise le Président à signer le marché correspondant,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

OFortin distingue les opérateurs (type Orange, SFR, Bouygues), des opérateurs de réseau mobile virtuel. Ces derniers négocient aux premiers la data à des prix très compétitifs. Il ajoute que le prestataire retenu donne accès au réseau de 3 opérateurs ; en cas de défaillance de couverture réseau avérée, il offre la possibilité de basculer de l'un à l'autre. AMatheron précise que les coûts de renouvellement des téléphones ont été intégrés dans l'analyse.

7. Personnel : création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant(e) administratif(ve).

Le Vice-président en charge du personnel (Olivier Toureng) expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les besoins des services et l'accroissement d'activité au niveau du Pôle administratif en raison notamment de l'évolution des compétences,
Considérant la nécessité de créer un poste d'assistant(e) administratif(ve),

Le Vice-Président propose de créer un emploi permanent d'assistant(e) administratif(ve) à temps complet sur le grade d'adjoint administratif territorial.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de créer un emploi permanent d'assistant administratif à temps complet sur le grade d'adjoint administratif,**
- **dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence,**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

OToureng explique que Rémi Marujouls suit de nombreux chantiers (Abattoir, ZA...) libérant du temps aux chargés de missions thématiques (PAIbert et AAvons). Ce poste permettrait également de renforcer le pôle administratif dont la charge de travail va évoluer avec les prises de compétences actuelles. L'idée est de mieux utiliser les compétences techniques de Rémi Marujouls.

8. Personnel : création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de mission planification.

Le Vice-président en charge du personnel (Olivier Toureng) expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les besoins des services et l'accroissement d'activité au niveau du Pôle Aménagement et Urbanisme en raison notamment de l'évolution des compétences dont la compétence planification, Considérant la nécessité de créer un poste de chargé de mission Planification,

Le Vice-Président propose de créer un emploi permanent de chargé(e) de mission planification à temps complet sur le grade de rédacteur territorial ou d'attaché territorial.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de créer un emploi permanent de chargé de mission planification à temps complet sur le grade d'attaché territorial – catégorie A - ou de rédacteur territorial.**
- **dit que cet emploi pourrait toutefois être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, que dans ce cas l'agent devra justifier d'un niveau de diplôme Bac + 5 et que son traitement sera calculé en référence à un indice de la grille indiciaire des attachés territoriaux selon son expérience professionnelle.**
- **dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

OTourenng indique que les PLUi sont nouveaux et le recrutement est large. AMatheron répond à OLuquet que le budget 2017 avait prévu ces recrutements. OFortin ajoute que cette décision peut paraître contradictoire au regard des réductions de personnel en 2016. Cela s'explique par les prises ou transferts de compétences actuels (PLUi). Sur l'administration, c'est moins visible mais la charge de travail augmente avec le changement de régime fiscal, la révision des bases, la mise en place de la commission Intercommunale des Impôts directs. AMatheron rappelle que l'intérêt de la collectivité est de pouvoir faire évoluer ses agents en parallèle de la montée en puissance des compétences.

9. Education : programme de financement « collèges numériques ».

En l'absence du vice-président en charge de l'informatique (Daniel Fernandez), le Président expose :

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir et en application de la convention du 29 décembre 2015 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations relative à l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative », un soutien exceptionnel est apporté aux collectivités territoriales, à hauteur de 1 euro pour chaque euro investi.

Le programme vise à doter d'équipements et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges publics et privés sous contrat, sur une durée de 3 ans. Sur le Diois, les écoles primaires ont historiquement des projets articulés à ceux des collèges de Die et Nyons. Ces derniers ont été retenus pour bénéficier d'une subvention exceptionnelle d'équipement et de ressources.

Ainsi, il vous est proposé de valider la demande de financement dans le cadre de ce programme en valorisant l'enveloppe annuelle d'investissement (9000€) pour appeler une aide à même hauteur, sous réserve d'une délibération modificative correspondante et d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Education Nationale.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la demande de financement dans le cadre du programme « collèges numériques »,
- autorise le Président à signer la convention avec l'Education Nationale,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

OFortin ajoute que le parc de classes mobiles acquis sera des tablettes pour l'ensemble des écoles primaires du Diois. AMatheron ajoute que ces équipements fonctionnent avec le Wifi qui peut être régulé par une borne et déconnecté hors usage. AMatheron reconnaît l'important travail d'Olivier Riosset mis à disposition à 50% de son temps par l'Education Nationale ; il assure une veille sur les programmes d'aides, coordonne et accompagne les enseignants et suit la maintenance.

10. Jeunesse : Convention jeunesse CCD-Conseil départemental.

En l'absence de MMoucheron en charge de l'Enfance Jeunesse, le Président expose :

Le Conseil départemental soutient la politique jeunesse du Diois pour l'année 2017 par le biais d'une convention 2017. Son soutien global est de 78 750€ dont :

- 8 750€ pour la CCD
- 70 000€ que la CCD reverse à l'ESCDD pour ses actions jeunesse

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention avec le Département pour le soutien de la politique jeunesse 2017,
- autorise le Président à la signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

11. Marché public : attribution du marché n°2017-04 pour les carburants et combustibles.

Le Président expose :

Le présent marché formalisé en 3 lots a pour objet la fourniture de carburants Gazole pour les véhicules automobiles, de Fioul pour le chauffage de la CCD et du Gazole non routier pour le tractopelle (GNR).

La commission d'appel d'offres réunie le jeudi 15 Juin 2017 a statué pour attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

Lot n°1 Gazole : COMBET Energies – Carburants services, 600 C avenue de la Clairette, 26 150 Die

Lot n°2 Fioul : COMBET Energies – Carburants services

Lot n°3 GNR : COMBET Energies – Carburants services

Les marchés sont conclus pour une durée de 4 ans. Le montant de chaque offre est le prix public pratiqué le jour de l'enlèvement ou de la livraison des carburants et combustibles moins la ristourne consentie par le titulaire, dans la limite des montants maximums prévus par les marchés.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **attribue les marchés pour les 3 lots à la société « COMBET Energies – Carburants services, 600 C avenue de la Clairette, 26 150 Die », pour les montants maximums prévus par les marchés pour une durée de 4 ans,**
- **autorise le Président à signer les marchés correspondants,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

OTourreng ajoute que les stations sont bien desservies sur le territoire et nous exonèrent d'avoir un stockage.

12. Régie publicitaire : mise à disposition gratuite d'un véhicule électrique financé par régie publicitaire pour le compte de l'association LATELIER.

Le Président expose :

L'association LATELIER souhaite proposer un véhicule permettant des déplacements doux sur le territoire à ses adhérents (télétravailleurs). Elle est entrée en contact avec la régie publicitaire INFOCOM France qui propose la mise à disposition gratuite d'un véhicule électrique financé par la publicité des entreprises du territoire. La régie conditionne cette mise à disposition à une contractualisation directe avec une collectivité.

Afin de rendre possible cette opération, il est proposé que la Communauté des Communes signe l'engagement auprès de la régie publicitaire. L'ensemble des obligations liées à ce contrat seront transférées à LATELIER par convention avec la CCD.

Si le bureau accepte ce montage, la régie publicitaire présentera une liste des entreprises et des associations du territoire qu'il contactera (sauf réserve exprimée par la CCD) pour leur proposer le cofinancement du véhicule par affichage publicitaire.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins 1 contre Pleeuwenberg) :

- **valide les conventions de régie publicitaires,**

- **autorise le Président à les signer,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

CGuillaume estime que cette opération peut être sensible politiquement si le véhicule promeut des entreprises en dehors du territoire ; il ajoute que ce point est délicat dans le contexte tendu avec les commerçants. OFortin rappelle que la liste des annonceurs pressentis sera présentée avant l'accord définitif. Il propose de la soumettre aux élus intéressés.

B. INFORMATIONS

13. Temps d'Activités Périscolaires.

OLuquet demande des informations concernant le décret sur les TAP. AMatheron annonce que le décret est conforme à l'annonce présidentielle à savoir : avoir l'avis conjoint du conseil d'école et du conseil municipal pour revenir à la semaine de 4 jours. Cet avis est ensuite à soumettre à l'académie. Pour que cela soit pris en compte dès la rentrée prochaine, il fallait transmettre les avis avant le 5 juillet. Il regrette que le décret ne fasse aucune allusion au transport scolaire. La CCD maintient son appui à la révision du Projet Educatif De Territoire pour permettre aux communes qui le souhaitent de continuer de bénéficier des aides de l'Etat. LCombel avait anticipé et demande le retour à la semaine de 4 jours à la demande des parents et des enseignants. A Lus, AMatheron proposera de raccourcir les vacances en annualisant le temps d'enseignement à la demande des parents qui souhaitent retrouver le mercredi matin libéré.

GTrémolet informe qu'au collège, la rentrée 2017-2018 comptera 120 inscrits en 6^{ème} pour 4 classes ; il écrit à l'académie pour demander d'augmenter la dotation horaire (et permettre la création d'une nouvelle classe de 6^{ème}) ; il ajoute que de gros effectifs sont également attendus à l'école primaire.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h23.

Le prochain Bureau aura lieu le 7 septembre à 17h30 à la CCD à Die.

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président